Les notes de frais du maire dans le détail

Publication : samedi 22 juin 2019 12:48

La République du Centre, 22 juin 2019

Le rendez-vous politique de La Rep'

POLÉMIQUE ■ **À la demande de *La Rep'*, Olivier Carré s'explique une fois encore sur ce qui lui est reproché**

Les notes de frais du maire dans le détail

Qu'y a-t-il exactement dans la masse de notes de frais mises en ligne mardi soir par le maire Olivier Carré, épinglé dans une affaire de remboursements. Explications.

Cédric Gourin et Johnny Roussel

Au total, 273 pages. Toutes mises en ligne mardi soir, sur le site Internet d'Orléans Métropole, au lendemain d'un conseil municipal houleux (*nos précédentes éditions*).

Pour « sortir de cette histoire par le haut », le maire Olivier Carré, épinglé dans une affaire de notes de frais, a choisi de jouer la transparence.

Revue de détails des documents qui figurent sur le site, sous le titre « Totale transparence sur les frais de déplacement du maire ». Entre notes de frais, bons de commande, autorisations de départ en formation ou colloque – toutes justifiées – et état des frais de déplacement.

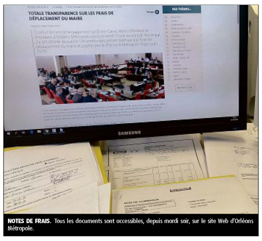

NOTES DE FRAIS. Tous les documents sont accessibles, depuis mardi soir, sur le site Web d'Orléans Métropole.

EN 2016

Un **voyage en Chine**, du 18 au 26 avril (jumelage avec Yangzhou), pour 2.955,50 euros.

Parmi les factures : un vol aller-retour Paris-Shanghai à 750 euros; trois nuits d'hôtel à Yangzhou (150 euros la nuit, petit-déjeuner compris) et quatre nuits à Shanghai (280 euros la nuit petit-déjeuner compris); et la location d'une voiture avec chauffeur privé pour le trajet aéroport Shanghai-Yangzhou pour 460 euros.

- **Un déplacement au salon Mipim** (professionnels de l'immobilier) du 15 au 17 mars, à Cannes, pour 1.003,90 euros. Remboursement d'un billet d'avion EasyJet aller-retour Paris Nice pour 233 euros ; parking (86,4 euros) ; location d'une Fiat 500 diesel (549,25 euros, pour 100 km parcourus), et deux nuitées remboursées à 60 euros (soit 120 euros), avec un seul petit-déjeuner à 15,25 euros.

EN 2017

Vingt-quatre nuits à l'hôtel à Paris, dont :

- **douze nuits à l'hôtel** Mercure Paris Tour Eiffel, essentiellement à 197,48 euros la nuit avec petit-déjeuner et taxes, et jusqu'à 273,98 euros.
- **neuf nuits à l'hôtel** Pullman Paris Tour Eiffel, entre 269,43 euros (petit-déjeuner et taxes inclus) et 303 euros.
- **trois nuits distinctes, toujours à Paris**, dans trois établissements différents : le Novotel Les Halles (389,88 euros), le Novotel Tour Eiffel (246,28 euros) et l'hôtel Vendôme (334,53 euros).
- **deux nuits distinctes au Mercure à Arras** (167,40 euros, avec petit-déjeuner et taxes) **et à La Cour des Loges, à Lyon** (310,47 euros).

Parmi les autres notes, trois repas, lors d'un salon immobilier à Paris, pour un total de 62,30 euros. Ou une pizzeria, toujours pour trois personnes, à Paris, pour un total de 55,50 euros.

À noter également, **une mission en Chine,** à Yangzhou du 13 au 21 mars, dans le cadre du partenariat : 3.134 euros remboursés (dont quatre nuits d'hôtel, pour un total de 1.220 euros à Shanghai, plus le vol aller-retour en classe économique pour 583 euros, ou encore la location, pour deux trajets, d'un minibus pour 1.200 euros).

Autre **voyage en Chine**, du 4 au 12 septembre (Shanghai / Yangzhou), à un forum international, pour un coût de 1.390,50 euros. Figure également un remboursement de repas à 154 euros à Shanghai.

Mais aussi un déplacement au **Forum smart city en Slovaquie**, au 22 au 25 octobre, avec, notamment, trois nuits d'hôtel pour 665,40 euros, à l'hôtel Marrol's, à Bratislava (dont un repas à 20,30 euros). La chambre est facturée un jour à 160 euros, le lendemain à 270 euros et le troisième à 210 euros.

Enfin, apparaît une **conférence internationale sur l'innovation numérique, à Lisbonne**, du 7 au 9 novembre. Avec un billet d'avion aller-retour Orly/Lisbonne à 197,09 euros, et deux nuits à l'hôtel Dear Lisbon Palace pour 431,50 euros.

Et une participation au **Trophée de la communication à Nice-Cannes**, du 24 au 26 novembre, avec un remboursement d'avion à 342,34 euros et une location d'une voiture 178,94 euros, à l'aéroport de Nice.

- **deux dans un hôtel inconnu** (pas de facture dans le dossier mais nuitées déclarées et ordre de mission validée pour le 15 et 16 janvier) pour 477,22 euros les deux nuits.

À noter également, **un aller-retour Paris-Nice** en avion pour 2 personnes, afin de se rendre au Mipim à Cannes du 15 au 18 mars, pour 510,68 euros.

Un **voyage en Chine** (invitation Yangzhou : restauration et hébergement pris en charge dans cette ville) du 14 au 25 avril : 1.581,80 euros d'avion pour deux; 1.266,97 euros de frais consulaires pour sept; 375,83 euros de repas; 1.524 euros d'hôtel (4 nuits) au Fairmont (chambre standard); 462,50 euros de trajet Yangzhou-Shanghai (voiture avec chauffeur).

Enfin, une nuit d'hôtel à Chantilly, à 172 euros, au Best Western.

EN 2018

Un **voyage aux Etats-Unis** (jumelage Nouvelle-Orléans + CES Las Vegas) du 3 au 14 janvier : 3852,79 euros dont 8 nuités à 2528,96 euros (dont 5 au Nopsi Hôtel pour 1146,37 euros et 3 au Caesar Palace pour 1382,41 euros) et 817,27 euros de repas (+ navettes, taxis, wi-fi...)

Vingt-six nuits d'hôtels à Paris, dont :

- **trois nuits au Mercure** (petit-dejeuners + room service compris) de 305,58 à 322,65 euros la nuit
- **Vingt-quatre nuits au Pullman** (petits-déjeuners + room-service compris) de 238,61 euros à 464,28 euros

EN 2019

Une nuit d'hôtel à Paris, au Pullman Tour Eiffel pour 288,83 euros ; des notes de taxis ou encore deux nuits d'hôtel à 174,82 euros la nuit à l'hôtel de Brienne, à Toulouse. ■

VALIDATION

Procédure. Les autorisations de départ en formation ou colloque, et les validations des frais, sont signées par la 1ère adjointe Muriel Sauvegrain. Certains déplacements font également l'objet directement de bons de commande par la direction des relations publiques.

« On pourrait imaginer un plafonnement des frais engagés »

Pourquoi les frais ne sont pas plafonnés ? Toutes ses nuits d'hôtel sont-elles vraiment justifiées ?

Alors que, selon nos informations, la première réunion de la commission « transparence » du conseil municipal s'est réunie, hier (*), le maire Olivier Carré répond aux questions de *La Rep'*.

■ ***Pourquoi les prix des nuits d'hôtel varient autant ?*** « Je suis désolé de devoir rentrer dans ces explications-là, il y a des périodes pendant lesquelles il y a des tensions sur la fréquentation à Paris, comme lors du Salon de l'agriculture. À d'autres moments, c'est plus calme et les prix sont plus bas. Ce n'est pas moi qui décide. »

■ ***Est-il vraiment nécessaire de rester dormir aussi souvent à Paris ?***

« Même s'il n'y a qu'un sujet de mission mentionné en général, il y a trois ou quatre rendez-vous dans la journée d'avant et d'après. Vous pouvez décider de faire l'aller-retour sur Orléans, beaucoup de gens le font, et vous pouvez décider de rester car vous allez finir tard et recommencer très tôt. À partir de là, la question est de savoir si vous préférez utiliser des chauffeurs, prendre le train... Neuf fois sur dix, le moins que l'on puisse dire c'est que cela n'amène pas à beaucoup de sérénité. Ce qui se faisait beaucoup, précédemment, c'était d'utiliser les chauffeurs, jour et nuit – ce qui représente deux à trois fois le prix d'un hôtel. J'ai souhaité faire autrement. Un élément clé : les dépenses globales du cabinet, y compris ces fameuses factures, c'est moins 20 % sur la période. ».

■ ***Sur votre choix d'une hôtellerie confortable ?*** « J'ai les goûts qui m'appartiennent. Au Mercure, dans la chambre, je ne peux pas travailler, il n'y a pas de table, alors qu'au Pullman je suis mieux installé. Et puis, le Pullman est confortable, mais ce n'est pas un palace ! Certes, je pense que j'aurais pu trouver moins cher. Quant au jugement des uns et des autres, il doit être relativisé ».

■ ***Et l'hôtel place Vendôme ?*** « Ce devait être une nuit où je devais impérativement être là tôt le matin et les autres hôtels étaient saturés ».

■ ***Comprenez-vous que des gens soient choqués...***

« Je comprends qu'on puisse porter un jugement négatif, comme je comprends aussi ceux qui portent un jugement positif. La seule chose, c'est que tout a été fait dans la légalité, avec, au bout du compte, une façon de faire qui est moins coûteuse pour les contribuables.

J'aurais pu être encore plus économe, dont acte. Pour le reste, les jugements de valeur sur ce qui a été fait ne regardent que ceux qui les émettent. J'ai vu d'autres méthodes mais je ne veux pas rentrer dans ces querelles qui n'ont qu'un seul objectif : politicien ! Il n'est pas lié à la morale publique ».

■ ***Pourquoi les dépenses ne sont pas plafonnées ?*** « Cela ne s'est jamais fait dans l'histoire récente de la ville, ces trente dernières années. Les frais réels datent de délibérations sous Jean-Pierre Sueur ou votées depuis ».

■ ***Est-ce légal ?*** « Il n'y a rien d'illégal, à ma connaissance, en tout cas. Tous les éléments, répondant à des délibérations, ont été votés. Si cela peut ne pas convenir, malgré ce qu'avait autorisé le conseil municipal, il faut faire évoluer les règles et c'est ce que j'ai proposé d'engager comme réflexion avec l'ensemble des groupes.

Ces délibérations ont été soumises au contrôle de légalité et, je le rappelle, chaque fois qu'une dépense engagée et présentée au trésorier-payeur général ne correspond pas aux éléments autorisés, il ne paye pas. Il ne juge pas de l'opportunité mais de la légalité.

On pourrait imaginer qu'un plafonnement des frais engagés soit décidé. Cela permettrait d'éviter tout jugement, toute appréciation de valeur qui, sortis de leur contexte, peuvent permettre toutes les allégations ». ■

(*) Étaient présents : Olivier Carré, Muriel Sauvegrain, Michel Martin, Serge Grouard, Olivier Geffroy, Florent Montillot, Valmy Noumi Komguem, Marie Cugny-Seguin, Philippe Pezet, Jean-Philippe Grand, Corinne Leveuleux-Teixeira, Dominique Tripet et Christophe De Bellabre.

Phoca PDF